



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 21 février 2024 — N° 102

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Bourassa (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Anie Harvey.

Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jonas Lowa Kouassi.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Marie-Pier Audet.

M. Zanetti (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de soutenir les chargés de cours de l'Université Laval.

M. Bussière (Gatineau) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-Pierre Groulx.

21 février 2024

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de souligner le succès du Bal annuel de la Saint-Valentin de la Résidence de soins palliatifs Teresa-Dellar.

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin de souligner le succès du projet de résidence pour aînés Pax-Habitat.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de demander au gouvernement de financer la construction d'un gymnase à l'école Lévesque de Saint-Donat.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner l'importance d'appuyer les organismes d'aide alimentaire et inviter les citoyens à s'y porter bénévoles.

Mme Blais (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Roger Lebreux.

Mme Haytayan (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin d'exprimer de la solidarité et du soutien envers le peuple ukrainien.

À 9 h 54, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

21 février 2024

Les travaux reprennent à 10 h 03.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, dépose :

Le rapport 2022-2023 de la présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale concernant l'application de la Loi sur l'administration publique;

(Dépôt n° 1370-20240221)

Le plan stratégique 2023-2027 de la Commission de la fonction publique.

(Dépôt n° 1371-20240221)

M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, dépose :

Le rapport annuel 2023 d'Hydro-Québec.

(Dépôt n° 1372-20240221)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 31 janvier 2024 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) concernant la protection des droits des minorités de genre.

(Dépôt n° 1373-20240221)

21 février 2024

Dépôts de pétitions

M. Derraji (Nelligan) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 137 citoyens et citoyennes du Québec concernant l'ajout de mesures visant à prévenir la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool (versions française et anglaise).

(Dépôt n° 1374-20240221)

Mme Schmaltz (Vimont) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 226 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la sauvegarde du boisé Saint-Saëns Ouest à Laval.

(Dépôt n° 1375-20240221)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Legault, premier ministre, dépose :

Un document intitulé *Variation des principaux indicateurs économiques*.

(Dépôt n° 1376-20240221)

À la demande de Mme la présidente, M. Derraji, leader de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

21 février 2024

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 20 février 2024 sur la motion de Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, proposant que le projet de loi n° 31, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 205 en annexe)

Pour : **81** Contre : **30** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 31 est adopté.

Motions sans préavis

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) présente une motion concernant l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et la sélection des ressortissants étrangers qui souhaitent s'établir au Québec à titre permanent ou temporaire; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Fortin (Pontiac), Mme Zaga Mendez (Verdun) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant la réserve d'hectares de forêts publiques pour l'acériculture; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

21 février 2024

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, conjointement avec M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), propose :

QUE l'Assemblée nationale déplore que le gouvernement fédéral tarde à pourvoir 11 postes de juge à la Cour supérieure du Québec et un poste à la Cour d'appel du Québec;

QU'elle rappelle que deux de ces postes ont été ajoutés par le gouvernement du Québec en 2016, dans la foulée de l'arrêt Jordan, et qu'ils n'ont jamais été pourvus par le fédéral;

QU'elle réitère que ces postes vacants engendrent des délais judiciaires importants, nuisent gravement à l'accès à la justice et au rétablissement des personnes victimes;

QU'elle souligne que l'incapacité du gouvernement fédéral à pourvoir ces postes a par ailleurs engendré depuis 2017 des dépenses supplémentaires de plus de 3 M\$ pour les contribuables québécois;

QU'elle déplore le laxisme du gouvernement fédéral dans ce dossier, et ce, malgré les récriminations publiques de la juge en chef de la Cour supérieure du Québec et du juge en chef de la Cour suprême du Canada;

QU'elle souligne que le gouvernement du Québec a annoncé sa volonté d'ajouter sept nouveaux postes de juge de la Cour supérieure du Québec en région, dans le cadre du projet de loi n° 54;

QU'enfin, elle déplore l'inefficacité du processus fédéral de nomination des juges et souligne que le Québec est prêt à travailler avec le gouvernement fédéral afin de trouver une solution durable et concrète à ces délais de nomination inacceptables.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

21 février 2024

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Prass (D'Arcy-McGee), conjointement avec M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que le Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis est affecté au financement d'activités et de programmes de surveillance et de recherche concernant les effets du cannabis sur l'état de la population, de soins curatifs en lien avec l'usage du cannabis et d'activités et de programmes de prévention des méfaits du cannabis et de promotion de la santé;

QU'elle rappelle que ce Fonds n'est pas financé à même le Fonds consolidé du gouvernement, mais est plutôt financé à même des sources de revenus prévues dans la Loi encadrant le cannabis;

QU'enfin, l'Assemblée nationale exige du gouvernement caquiste qu'il rende publique une reddition de comptes détaillée des mesures, initiatives et projets financés via le Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis, et ce, d'ici l'étude des crédits budgétaires 2024-2025.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 206 en annexe)

Pour : **105** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 41, Loi édictant la Loi sur la performance environnementale des bâtiments et modifiant diverses dispositions en matière de transition énergétique;

21 février 2024

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 42, Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 47, Loi visant à renforcer la protection des élèves.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

M. Poulin (Beauce-Sud) propose que le principe du projet de loi n° 498, Loi proclamant la Journée nationale de l'érable, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 498 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 498 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et que M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

21 février 2024

À 11 h 40, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Bouazzi (Maurice-Richard) propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que la récente baisse d'impôt des contribuables qui gagnent plus de 100 000 dollars par année prive l'État québécois de plus de 400 millions de dollars par année;

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que cette décision du gouvernement contribue au déficit et nuit au financement des services publics.

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 49 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 24 minutes 39 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 28 minutes 36 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à la députée indépendante. Dans ce cadre, le temps non utilisé par la députée indépendante ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

21 février 2024

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par M. Bouazzi (Maurice-Richard) est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 22 février 2024, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 16 h 58, Mme Soucy, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 22 février 2024, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 21 février 2024, à 15 h 05, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, de Mme Jeannotte (Labelle) et de M. Rivest (Côte-du-Sud), les représentants du premier ministre, et de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 31 Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation

La Présidente

NATHALIE ROY

21 février 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation proposant l'adoption du projet de loi n° 31, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation :

(Vote n° 205)

POUR - 81

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Mallette (CAQ)
Allaire (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Montigny (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dorismond (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
Blais (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blouin (CAQ)	(Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Fréchette (CAQ)	LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Les Plaines)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	(Lac-Saint-Jean)	(Lotbinière-Frontenac)	St-Louis (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	(Groulx)	Legault (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tremblay (CAQ)
	Guilbault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Dubuc)
	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
	Haytayan (CAQ)	(Chapleau)	(Hull)

CONTRE - 30

Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Setlakwe (PLQ)
Bérubé (PQ)	Garceau (PLQ)	McGraw (PLQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
			Zanetti (QS)
Bouazzi (QS)	Ghazal (QS)	Morin (PLQ)	
Cadet (PLQ)	Grandmont (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	
Caron (PLQ) (La Pinière)	Kelley (PLQ)	Nichols (IND)	
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Paradis (PQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Prass (PLQ)	
	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)	

21 février 2024

Sur la motion de Mme Prass (D'Arcy-McGee), conjointement avec M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 206)

POUR - 105

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	McGraw (PLQ)
Allaire (CAQ)	Chassin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (IND)
Bachand (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PQ)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Déry (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulet (CAQ)
(Prévost)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Prass (PLQ)
(Orford)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Blanchette Vézina	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier	Rivest (CAQ)
(CAQ)		(PLQ)	
Blouin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Garceau (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Cadet (PLQ)	Gendron (CAQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Caron (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	St-Pierre Plamondon
(Portneuf)			(PQ)
Caron (PLQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
(La Pinière)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Champagne Jourdain	Grandmont (QS)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
(CAQ)	Groncin (CAQ)	Mallette (CAQ)	(Dubuc)
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Martel (CAQ)	Zanetti (QS)